

EUIPO, agence en charge des IG IA, quelles compétences, quels enjeux ?

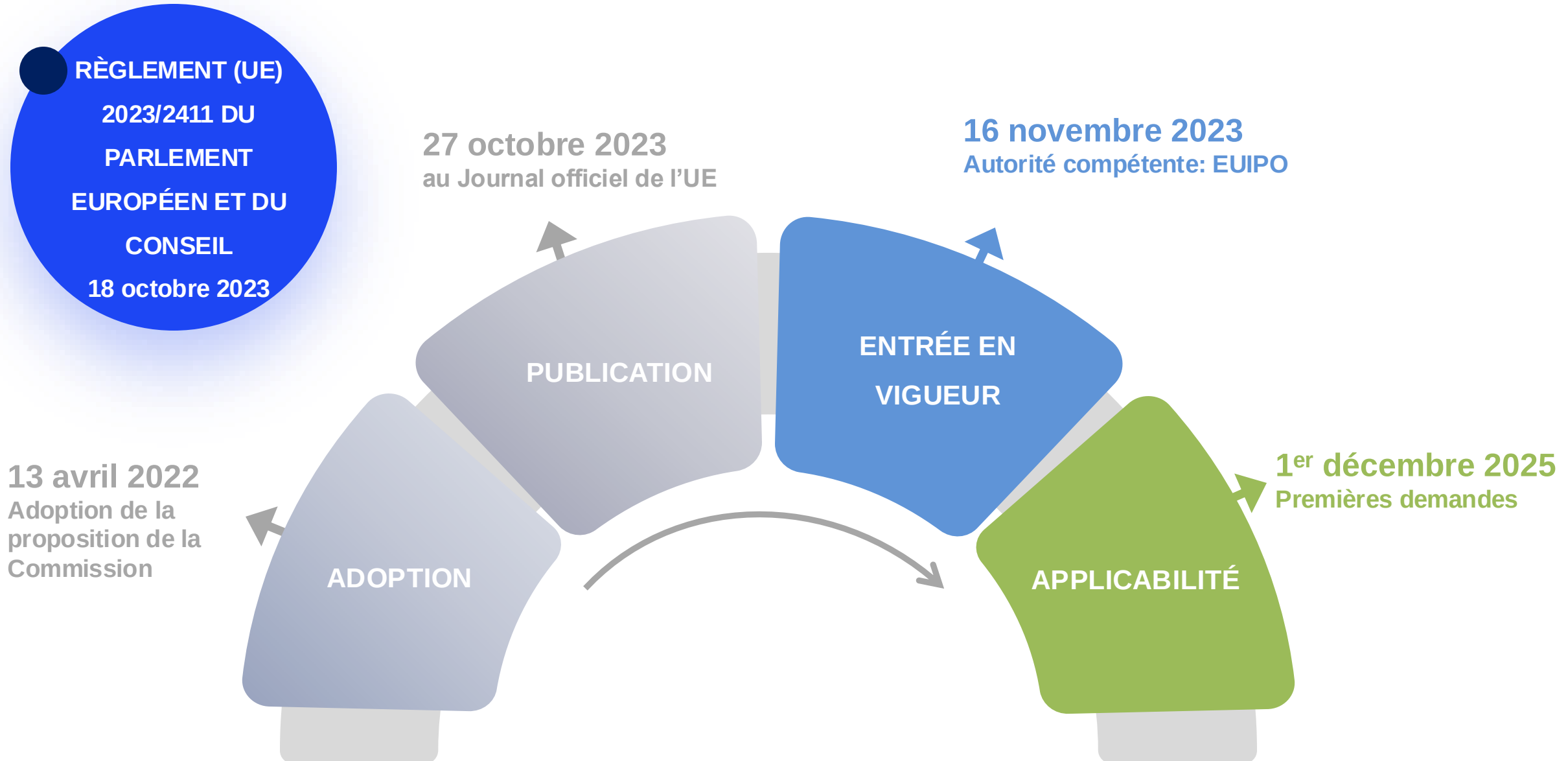
Jean RODESCH
Elisa ZAERA CUADRADO
Perpignan, 21/11/2024

EUIPO





**SYSTÈME DES IG pour les
produits artisanaux et
industriels**



**ENTRÉE EN
VIGUEUR**

16 novembre 2023

EUIPO

GIportal/Registre de l'Union
Liste des autorités de contrôle
compétentes

MISE EN PLACE

Règlement intérieur
Nominations

APPLICABILITÉ

1^{er} DÉCEMBRE 2025

**SYSTÈME
INFORMATIQUE**

**CONSEIL
CONSULTATIF**

RENONCIATION

**PREMIÈRES
DEMANDES**

**MISE EN
CONFORMITÉ
COMPLÈTE**

Division des IG
Directives
Chambres de recours

COMMISSION

Les EM doivent en
faire la demande
au plus tard le
30 novembre 2024
(12 mois)

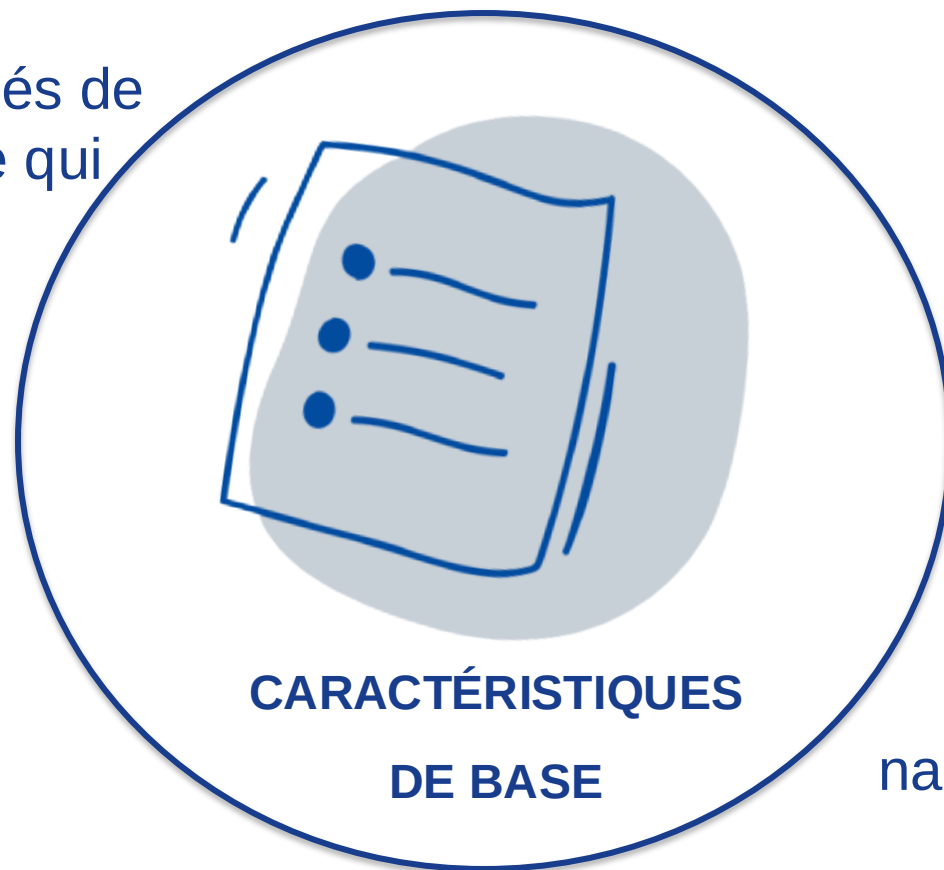
CARACTÉRISTIQUES DE BASE DU SYSTÈME DES IG POUR LES PRODUITS ARTISANAUX ET INDUSTRIELS



Critères équilibrés de protection en ce qui concerne le lien territorial



Flexibilité en matière de contrôle et d'application



Procédure d'enregistrement en deux étapes (national – Union)



Système de l'UE qui remplace les droits nationaux liés à une IG pour les produits artisanaux et industriels



PRINCIPALES TÂCHES DE L'EUIPO EN TANT QU'«AUTORITÉ COMPÉTENTE DE L'UE»



ÉVALUATION AU NIVEAU DE
L'UE

REGISTRE DE L'UE

AUTORITÉ COMPÉTENTE
(ACTE DE GENÈVE)

COMPOSITION DE L'«AUTORITÉ COMPÉTENTE DE L'UE»



DIVISION DES IG

CHAMBRES DE RECOURS

CONSEIL CONSULTATIF

DIVISION DES IG

Groupe des examinateurs des IG (experts)



Examen et
publication



Décisions



Inscriptions au
registre de l'Union



**DIVISION
DES IG**

Oppositions et
notifications
d'observations



Demandes
d'annulation



Consultation du
conseil consultatif



Services de règlement
extrajudiciaire des litiges



24 langues de l'UE

CHAMBRES DE RECOURS



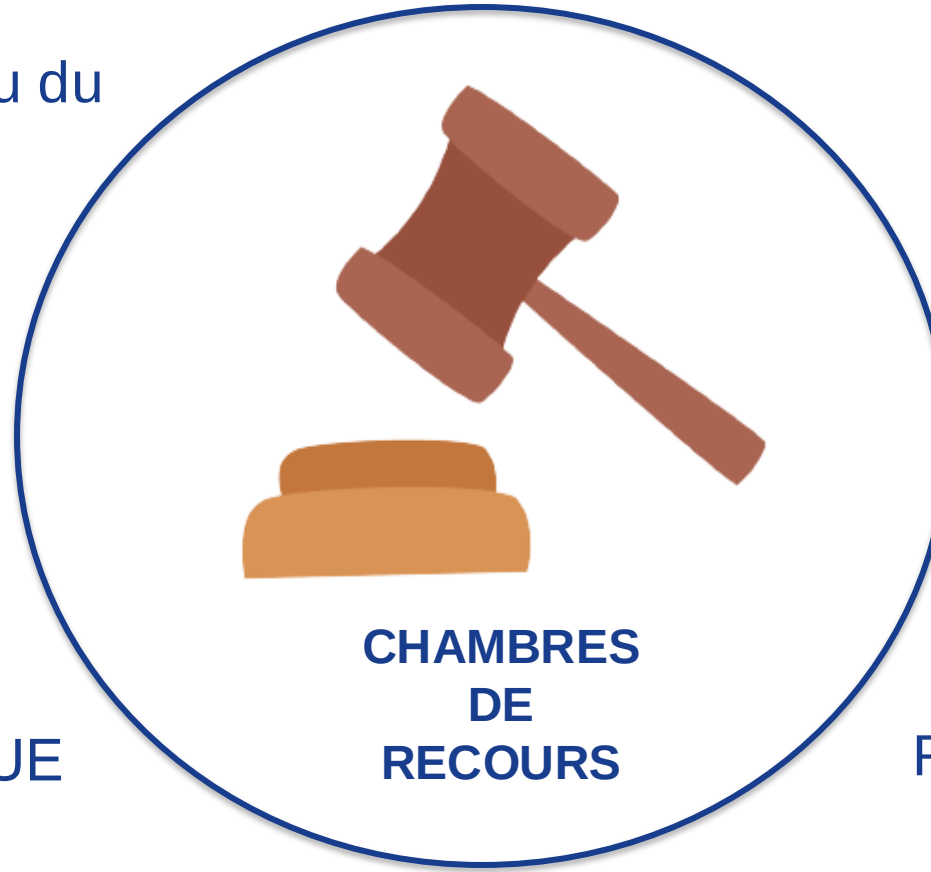
Instituées en vertu du
RMUE



Décisions



24 langues de l'UE



Services de
règlement
extrajudiciaire des
litiges



Consultation du
conseil consultatif



Recours devant le
Tribunal



CONSEIL CONSULTATIF



EM + COM

Mandats de 5 ans
Liste des membres
publiée



Questions horizontales
Demandes individuelles



Avis non contraignant



Approbation
des directives



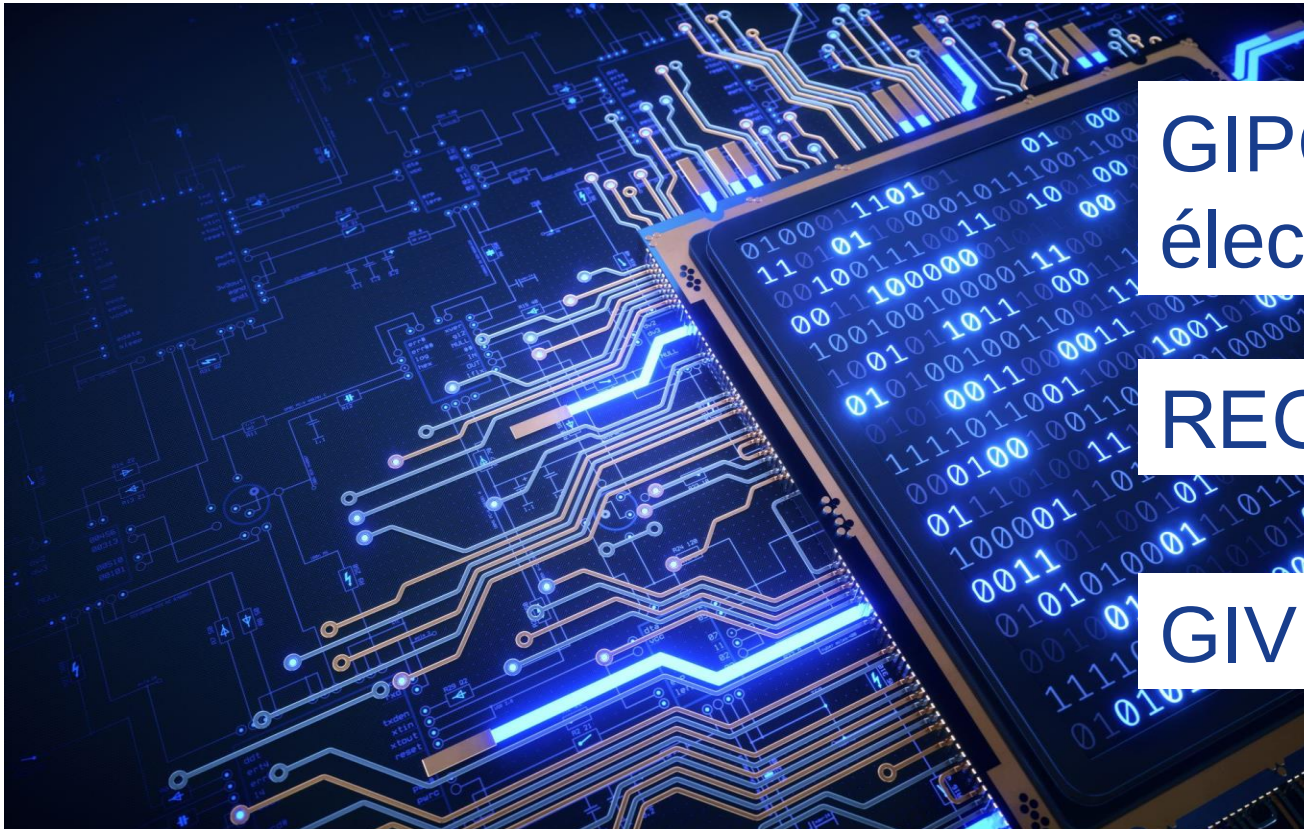
Experts des EM



Secrétariat



SYSTÈME NUMÉRIQUE DE L'EUIPO



GIPORTAL – Système de dépôt
électronique

REGISTRE DE L'UE

GIVIEW – Base de données

GIportal



Système
numérique



24 langues
de l'UE



Accessible au
public



Dépôt
électronique
d'une IG



Formulaires
disponibles



À la disposition
des EM



REGISTRE DE L'UNION DES IG



Créé et
actualisé
par l'Office



Accessible
au public



Information
du public



IG protégée



Type de produit



Nom du
demandeur



Décision



Pays d'origine du produit



FAQs <https://www.euipo.europa.eu/fr/gi-hub>

Prochaines étapes



Qu'advient-il des IG nationales existantes pour les produits artisanaux et industriels?

Le règlement relatif à la protection des IG pour les produits artisanaux et industriels établit un système de protection de l'Union.

Par conséquent, la protection nationale spécifique des IG pour les produits artisanaux et industriels sera convertie en droits à l'échelle de l'UE par l'intermédiaire d'une demande spécifique de l'État membre concerné, conformément à l'article 70, paragraphe 2, du règlement relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels (CIGI).

Les IG nationales seront ensuite examinées conformément à l'article 70, paragraphe 4, du règlement CIGI, avant d'être enregistrées dans le registre de l'Union des IG pour les produits artisanaux et industriels.



À propos du conseil consultatif

Le conseil consultatif est créé par le règlement CIGI et assure une double fonction:

- fournir des avis généraux sur l'évaluation des critères de qualité, l'établissement de la réputation d'un produit, la détermination de la nature générique d'une dénomination, le lien entre les caractéristiques d'un produit et son origine géographique et l'évaluation du risque de confusion pour les consommateurs; et
- fournir des avis, en particulier concernant des demandes d'IG, à la demande de la division des indications géographiques ou des chambres de recours, ou à la demande de la Commission.



Contrôle des IG pour les produits artisanaux et industriels

Les contrôles constituent un élément essentiel du système des IG et incluent ce qui suit:

- vérification qu'un produit désigné par une IG respecte le cahier des charges correspondant;
- la surveillance de l'utilisation des IG sur le marché, y compris dans le commerce électronique.

Chaque État membre désigne une ou plusieurs autorités compétentes chargées de ces contrôles.



CONFERENCE 28-29 JANUARY 2025



SAVE THE DATE:

January 28-29 2025

Geographical Indications Conference 2025

*"Safeguarding our Heritage, Cultivating our
Future"*

Online / European Union Intellectual Property Office
(EUIPO), Alicante

<https://www.euipo.europa.eu/en/gi-hub/gi-conference-2025>



www.euipo.europa.eu

 [@EU_IPO](https://twitter.com/EU_IPO)

 [EU IPO](https://www.linkedin.com/company/euipo)

 [EUIPO.EU](https://www.facebook.com/EUIPO.EU)

 [@EUIPO](https://www.instagram.com/EUIPO)

 [EUIPO](https://www.youtube.com/EUIPO)

MERCI